

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

**L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-trois septembre**, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 16/09/2019 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 18

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers absents et représentés : 6

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle RIVIERE, M. Claude BOISSELEAU, Mme Annie BOSSARD, Mme Stéphanie BRETON, M. Laurent SOURISSEAU, Mme Régine ROBINEAU, Mme Monique CHAILLOU, M. Jean-Yves BRETAUD, M. Lionel CHIRON, M. Bruno POIRIER, Mme Régine CHARBONNEAU, Mme Mireille BARBEAU, M. Philippe BROCHET, M. Gaëtan BARON, M. Sébastien GILLOT, Mme Sandrine VIAUD, M. Luc GIRARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Anne RAFFLEGEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Monique CHAILLOU.

ABSENTS : Mme Régine SEVIN BOULANGER, M. Laurent THIBEAUD, M. Bruno BAUMARD, Mme Mathilde MOREAU, Mme Carine BOUMARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum a également été constatée.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sandrine VIAUD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Procès Verbal de la séance du **2 juillet 2019** a ensuite été approuvé à **l'unanimité**.

#### ORDRE DU JOUR :

- Validation de l'avant-projet définitif (APD) pour l'atelier des services techniques municipaux
- Contrat Vendée Territoire : validation de l'opération et demande d'aide financière pour le projet d'atelier des services techniques municipaux
- Convention avec l'E.P.F. de la Vendée : avenant
- Redevances d'occupation du Domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel – année 2019
- Maison de santé : refacturation des frais d'entretien des parties communes
- Modification du lieu des séances du Conseil Municipal
- Informations et questions diverses

- **Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux sujets à l'ordre du jour (point n°7 et 8).**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour de la réunion de ce jour.**

#### **1- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF POUR LES ATELIERS MUNICIPaux**

Madame le Maire présente l'Avant Projet Définitif et explique que :

- Le projet comprend la construction de 495m<sup>2</sup> dont 64m<sup>2</sup> de bureaux/vestiaires et 431m<sup>2</sup> d'espace technique (garage, mezzanine, auvent, rangements)
- Aux abords de ce bâtiment les espaces extérieurs seront aménagés et clôturés.

#### **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Valide** l'Avant Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 447 350.00 € HT.

- **Approuve** l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 35 654 euros HT et autorise Madame le Maire à le signer,
- **Approuve** l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 23 913.31 euros HT et autorise Madame le Maire à le signer,
- **Autorise** le lancement de la phase DCE,
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les marchés de travaux.
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313 du budget communal.

## **2- CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE : VALIDATION DE L'OPÉRATION ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Madame le Maire rappelle que, pour ce qui concerne le projet de construction des ateliers municipaux, le Cabinet d'Architectes 6K a remis l'avant-projet définitif et que désormais, peuvent être déposées les demandes de subvention auprès des partenaires financiers.

### **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles en vue de l'obtention de la subvention de 195 000 € pouvant être accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoire.

## **3- MAISON DE LA SANTÉ : REFACTURATION DES FRAIS D'ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un règlement intérieur avait été mis en place pour les locataires de la Maison de la Famille et de la santé.

Depuis quelques mois l'ADMR n'occupe plus de local au sein de la Maison de la Famille et de la santé. N'étant plus locataire, l'ADMR a fait part à la commune des difficultés administratives rencontrées pour la refacturation des charges à chaque locataire et a demandé si la commune pouvait assurer cette refacturation.

### **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Autorise** Madame le Maire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à refacturer la prestation de ménage (entretien et matériel) des parties communes aux différents locataires.
- **Dit** que cette facturation sera réalisée sur le budget correspondant « Soutien et développement aux services de proximité »

## **4- CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIERE AVEC L'E.P.F. DE LA VENDÉE : AVENANT N°2**

Madame le Maire rappelle que la commune de TREIZE-SEPTIERS a sollicité, en 2014, l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur du site industriel de FOREGE, 5 rue du Menhir, en vue de réaliser un projet de reconversion d'une friche industrielle.

Considérant l'avancement de ce dossier et la nécessité de favoriser la réalisation d'un projet de reconversion de cette friche industrielle, un avenant à la convention opérationnelle est donc proposé pour en prolonger la durée. Madame le Maire présente l'avenant à la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la modification de l'article 4 de la convention de maîtrise foncière passée avec l'EPF de la Vendée,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 correspondant à cette modification de la durée de la convention.

**5- REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ – ANNÉE 2019**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP + ROPDP) due par GRDF Gaz 2019 à hauteur de 769 € pour l'occupation du domaine public communal.
- **autorise** Madame le Maire à engager les démarches pour recouvrer la recette correspondante.

**6- MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle sa délibération N°CM2016-02/12 dans laquelle les élus avaient voté le changement de lieu pour l'organisation des séances du conseil municipal. En effet, la petite salle polyvalente située 2 rue Pierre Henri Gillot, était trop exigüe et peu fonctionnelle et les séances étaient depuis organisées dans la salle multifonctions/restaurant scolaire, 3 rue du Menhir.

Après un peu plus de 3 années de fonctionnement, il s'avère que cette salle, même si elle est accessible au public, n'est pas très fonctionnelle et nécessite beaucoup de manutention pour l'installation de chaque réunion.

Madame le Maire propose d'organiser dorénavant les séances du conseil municipal dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison du Bois de l'Île, 12 bis rue de la Sainte Famille, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, ce choix étant sans incidence sur le déroulement des réunions, le lieu permettant également d'assurer la publicité des séances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le transfert définitif et la modification du lieu de la salle de conseil municipal, en dehors du lieu traditionnellement prévu à cet effet, et de déplacer les séances dans un autre lieu, neutre, accessible et réunissant toutes les conditions d'accueil et de sécurité du public, sur le territoire de la commune, à la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison du Bois de l'Île, 12 bis rue de la Sainte Famille, conformément à l'article L.2121-7 du CGCT qui indique que le conseil municipal *« peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »*
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**7- PRÊT D'UN OBJET A LA CONSERVATION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DE LA VENDEE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Vendée prépare actuellement une exposition intitulée « Patrimoine en Vendée, l'Histoire en action ».

A cet effet le service de Conservation des Musées et des expositions a sollicité la commune de Treize-Septiers pour le prêt d'un objet culturel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le prêt d'un objet culturel au Département de la Vendée et la restauration de cet objet, à la charge du service Patrimoine du département.

**8- PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée indéterminée dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

**9- DIVERS**

- Bilan des DIA reçues depuis le 2 juillet 2019
- Point sur les travaux en cours
- Samedi 12 et dimanche 13 octobre : Salon culinaire

Prochain conseil municipal :

- Mardi 12 novembre

La séance est levée à 21h15.